

Le pape François veut faire un pas en direction des divorcés remariés

Cette question figurera au programme des journées de travail des huit cardinaux chargés de conseiller le pape, de même que lors d'un prochain Synode des évêques qu'il entend consacrer au thème de la famille.



HO / AFP

Le pape François rencontre le clergé de Rome, le 16 septembre.

Au cours de sa rencontre à huis clos avec le clergé romain, lundi 16 septembre, le pape François a estimé qu'il fallait réfléchir au « sérieux problème » de la pastorale des personnes divorcées et remariées qui ne peuvent recevoir la communion si leur mariage précédent n'a pas été déclaré nul canoniquement.

Le problème de la discipline des sacrements pour les divorcés remariés, a expliqué le pape, ne peut pas se « réduire seulement au fait de recevoir ou non la communion. Car celui qui pose le problème en ces termes n'a pas compris quel est le vrai problème ». Une question, a-t-il précisé, que Benoît XVI avait « à cœur ».

Davantage de justice face aux conditions pour reconnaître la nullité

Il s'agit d'un « problème sérieux », a poursuivi le pape, qui implique la responsabilité de l'Église envers les familles qui vivent dans cette situation. À ses yeux, « l'Église doit faire quelque chose pour résoudre les problèmes des nullités » de mariage. Le pape a notamment demandé davantage de justice face aux conditions pour reconnaître la nullité. Il a alors donné l'exemple de personnes ne disposant pas de l'argent nécessaire pour se rendre dans les villes où se trouvent les tribunaux ecclésiastiques.

Le pape François a ensuite indiqué que ce sujet figurerait au programme de sa rencontre prochaine, au début du mois d'octobre, avec les huit cardinaux nommés peu après son élection pour l'aider dans la réforme de la curie et le gouvernement de l'Église.

Comme il l'a déjà annoncé, il entend également convoquer un synode des évêques sur le thème de la famille, où la pastorale des divorcés remariés serait discutée. Au cours de ce synode, il sera notamment question de la « relation anthropologique » de l'Évangile avec la personne et la famille, afin de réfléchir collégalement à cette question, a-t-il précisé. « Il s'agit d'une véritable périphérie existentielle », a encore souligné le pape François.

« Regarder cela dans la totalité de la pastorale du mariage »

Le pape avait évoqué ce point en des termes très similaires dans l'avion qui le ramenait de Rio de Janeiro (Brésil), à la fin du mois de juillet dernier. « On doit regarder cela dans la totalité de la pastorale du mariage », avait-il répondu au journaliste qui l'interrogeait sur un possible changement de discipline. « Les orthodoxes ont une pratique différente, avait-il poursuivi. Ils suivent ce qu'ils appellent la théologie de l'économie et offrent une deuxième possibilité. Je crois que ce problème (...) doit être étudié dans le cadre de la pastorale du mariage. L'un des thèmes sur lesquels je consulterai le conseil des huit cardinaux, du 1er au 3 octobre, sera de voir comment avancer en termes de pastorale matrimoniale ».

Benoît XVI avait abordé le sujet à plusieurs reprises. À Milan, lors de la septième Rencontre mondiale des familles, en juin 2012, il avait notamment souhaité que « les diocèses prennent des initiatives d'accueil et de proximité adéquates ».

Dans l'Église, nombreux sont ceux qui appellent à un assouplissement de la discipline à l'intention des divorcés remariés se sentant exclus des sacrements du fait de leur situation.

Apic/I.Media

<http://www.la-croix.com/Religion/Actualite/Le-pape-Francois-veut-faire-un-pas-en-direction-des-divorces-remaries-2013-09-17-1017794>